



## Service eGov CPP

Le service eGov appelé CPP permet de commander de manière sûre, par voie électronique, des certificats de produit (*Certificate of a Pharmaceutical Product* ou CPP, en anglais) auprès de Swissmedic. Les fonctions disponibles sont les suivantes :

- **Commande sûre par voie électronique**

La commande et les documents exigés sont envoyés dans un format crypté. Aucune installation locale de logiciel n'est nécessaire pour transmettre la commande. Vous recevez un retour sur la commande passée dans les meilleurs délais, par le biais de l'application en ligne intuitive.

- **Gestion des droits de commande par le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

Les droits d'utilisation et d'accès correspondant au service eGov CPP sont gérés par l'administrateur d'utilisateurs du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché. Cela offre la possibilité d'accorder des droits d'accès à différents utilisateurs internes à l'entreprise ou même externes. Il devient ainsi inutile de transmettre à Swissmedic une procuration pour la commande de CPP par des tiers comme cela était demandé auparavant.

- **Confirmation de commande dans la boîte de réception**

Une fois la commande transmise avec succès, l'utilisateur reçoit une confirmation dans sa boîte de réception rattachée au service eGov CPP.

- **Livraison des certificats**

Les certificats de produit établis sont envoyés par courrier.

Le titulaire de l'autorisation peut demander l'accès au service eGov CPP sur le site web de Swissmedic, à l'adresse <http://www.swissmedic.ch/gate-order-f>. Pour activer la nouvelle plateforme, Swissmedic doit disposer des documents contractuels dûment signés. Les [conditions d'utilisation](#) actuelles s'appliquent.